

Règlement intérieur

Salle Jeanne d'Arc, 9 rue Bouchard MESSIMY

L'AEP de Messimy, est propriétaire d'une salle de 156 m², qu'elle met à disposition de tous, pour des événements familiaux, associatifs, apolitiques, dans la limite de ses propres besoins d'utilisation.

Cette salle, étant située en plein cœur du village, implique de respecter des règles visant à assurer la tranquillité du voisinage.

Descriptif

- un espace de 96 m² pouvant accueillir au maximum 99 personnes debout : avec tables et chaises,
- des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec change bébé ;
- un office pouvant être mis à disposition. Il comprend un évier eau froide/chaude, réfrigérateurs, étuve, lave-vaisselle, micro-onde, vaisselle de table.

Modalités de réservation

Les personnes ou associations intéressées doivent :

- consulter les disponibilités de la salle, sur le site internet de l'AEP (www.aepmessimy69.fr) ;
- indiquer leur nom, prénom, adresse postale, coordonnées téléphoniques et/ou mail, leur fonction dans l'association pour une demande associative, ainsi que l'objet de la demande de réservation ;

Ces informations sont indispensables pour permettre aux responsables de l'AEP d'entrer en rapport avec le demandeur et lui communiquer l'acceptation ou le refus de sa demande de réservation.

Règles et Engagement

En cas d'accord, un rendez-vous sera fixé pour l'état initial des lieux, avec relevé du compteur d'électricité.

Le preneur s'engage alors à :

- s'acquitter de la **cotisation annuelle (10 €)** lui permettant d'être membre utilisateur de l'association AEP pour l'exercice comptable en cours ;
- établir un chèque de **caution de 1000,00 €**, à l'ordre de l'AEP, qui lui sera rendu à la restitution des clés lors de l'état final des lieux, si aucune dégradation n'est constatée ;
- établir un **chèque à l'ordre de l'AEP, correspondant au tarif** s'appliquant à sa durée de réservation et à son lieu de résidence ;
- respecter l'intégrité des locaux comme du matériel mis à sa disposition ;
- n'utiliser ni adhésifs ni punaises pour décorer la salle, mais les dispositifs prévus à cet effet en haut des murs,
- veiller à ne pas surconsommer ni l'eau, ni l'électricité. L'AEP demandera le paiement des frais réels en cas de consommation abusive constatée lors de l'état des lieux final (relevé du compteur) ;
- laisser la table inox à l'office ; ne pas la faire passer dans la grande pièce ;
- faire respecter l'interdiction de fumer à l'intérieur des locaux ;
- faire respecter la tranquillité du voisinage. La mise à disposition de la salle n'inclut pas l'accès à la terrasse, sauf en cas d'urgence (issue de secours). **Toute activité sonore doit cesser à 22h00, tant dans la salle que sur la voie publique**
- ne pas stationner sur les emplacements réservés aux habitants de l'immeuble, ne pas gêner la circulation dans la rue ;
- rendre les locaux dans un état de propreté satisfaisant : balayage, nettoyage des grosses taches au sol ou sur les murs, nettoyage des sanitaires (lavabos, cuvette des WC, change-bébé) ;
- ranger tables et chaises selon les consignes données lors de l'état des lieux initial ;
- restituer l'office dans son état initial : armoires froides vidées et propres, portes ouvertes ; étuve nettoyée ; lave-vaisselle propre et entrouvert, paniers empilés à l'emplacement prévu ; assiettes, verres, tasses et couverts rangés dans leurs compartiments ; évier propre ; sol balayé et nettoyé.

Gestion des déchets

Les déchets seront triés, puis déposés dans le local poubelles de l'immeuble, accessible par l'extérieur, selon les règles du tri sélectif (**sacs non fournis, le demandeur doit les prévoir**).

Les récipients en verre vides seront évacués : un conteneur est situé à proximité sur le parking de la Pra.

A Messimy, le

nom et signature du preneur

**Tarifs de mise à disposition
Salle Jeanne d'Arc**

Caution : 1 000 €

	Messimois	Extérieurs
½ journée (à partir de 15h00) sans l'office	80 €	160 €
Une journée, sans l'office	150 €	300 €
Une journée, avec l'office	230 €	460 €
Week-end ou 2 jours consécutifs, avec obligatoirement l'office	350 €	700 €

Tarifs spécifiques :

- Verre de l'amitié (après funérailles ou autres) : 50 €
- Pour les associations messimoises : 1 gratuité par an (mais participation aux frais de consommation électrique)

Décembre 2024

**Tarifs de mise à disposition
Salle Jeanne d'Arc**

Caution : 1 000 €

	Messimois	Extérieurs
½ journée (à partir de 15h00) sans l'office	80 €	160 €
Une journée, sans l'office	150 €	300 €
Une journée, avec l'office	230 €	460 €
Week-end ou 2 jours consécutifs, avec obligatoirement l'office	350 €	700 €

Tarifs spécifiques :

- Verre de l'amitié (après funérailles ou autres) : 50 €
- Pour les associations messimoises : 1 gratuité par an (mais participation aux frais de consommation électrique)

Décembre 2024